

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 AVRIL 2026**

Le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni le 08 avril 2026 à 20 h 30, à la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Mme Sophie PUJOS, Maire

Date de convocation du conseil et affichage : 02 avril 2026	Conseillers municipaux en exercice : 11
Date d'affichage de la liste de délibérations : 15 avril 2025	Présents : 9
	Votants : 9

Présents : Sophie PUJOS, Anne-Marie BORTOLOTTI, Gérard BARRERE, Philippe BUFFET, Bettina GELFERT, Jean-Louis DOSTES, Lucie LAFARGUE, Eric DUPRAT, Sara ROUMAT

Excusés n'ayant pas donné procuration : Pierre AZCONEGUI, Marjolaine BOURDIE

Nom du secrétaire de séance : Anne-Marie BORTOLOTTI

RAPPEL ORDRE DU JOUR

- Approbation des procès-verbaux du 23 janvier et du 20 mars 2026
- Délibération vote des taux d'imposition 2026
- Délibération vote des subventions 2026
- Délibération vote du compte financier unique 2025
- Délibération affectation des résultats 2025
- Délibération vote du budget primitif 2026
- Délibération taux de fongibilité des crédits en M57 (maximum 7,5 %)
- Délibération tarifs communaux 2026
- Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)
- Autorisation prêt court terme de 130 000,00 €
- Questions diverses

La séance du conseil municipal est ouverte à 20 h 35



1. APPROBATION DES PV DE SEANCES DU 23 JANVIER ET DU 20 MARS 2026

Aucune remarque n'étant formulée, les procès-verbaux du 23 janvier et du 20 mars 2026 sont approuvés à l'unanimité.

2. DELIBERATION VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

Conformément à l'article 1639 A du CGI, les collectivités locales font connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes et produits de fiscalité perçus à leur profit.

Après en avoir délibéré par 9 voix pour, le Conseil municipal décide de maintenir les taux de 2026 comme suit :

- TFB : 51,79 %
- TFNB : 85,37 %
- THRS : 7,71 %

3. DELIBERATION VOTE DES SUBVENTIONS 2026

Madame le Maire expose la proposition des subventions qui seront affectées aux associations en 2026 en ayant pris en compte les manifestations organisées par chacune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 9 voix POUR, décide :

- DE VOTER l'attribution des subventions 2026 telles que présentées dans le tableau ci-dessous :

	Prix en Euros
Société de Chasse	700,00€
Foyer rural	600,00€
Centre d'incendie et de secours de Valence sur Baïse	200,00 €
Pétanque	300,00 €
TOTAL	1 800,00 €

4. VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**Investissement :**

Dépenses : Prévu : 547 254,83
 Réalisé : 212 988,49
 Reste à réaliser : 334 906,00

Recettes : Prévu : 547 254,83
 Réalisé : 216 279,88
 Reste à réaliser : 160 648,00



Fonctionnement :

Dépenses :	Prévu :	417 712,10
	Réalisé :	145 665,37
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes :	Prévu :	417 712,10
	Réalisé :	413 764,17
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	3 291,49
Fonctionnement :	268 098,80
Résultat global :	271 390,29

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 9 voix pour, approuve le Compte Financier Unique pour 2025.

5. DELIBERATION AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,
Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	38 562,70
- Un excédent reporté de :	229 536,10
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	268 098,80
- Un excédent d'investissement de :	3 291,49
- Un déficit des restes à réaliser de :	174 258,00
Soit un besoin de financement de :	170 966,51

Le conseil municipal décide, par 9 voix POUR, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	268 098,80
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	170 966,51
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	97 132,29
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT	3 291,49

6. DELIBERATION VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Madame le maire expose point par point le détail des sections.

Après en avoir délibéré par 9 voix POUR, le conseil municipal vote ainsi le budget primitif 2026 :

- <u>Investissement :</u>	
Dépenses :	552 877,20 (dont 334 906,00 de RAR)
Recettes :	552 877,20 (dont 160 648,00 de RAR)
- <u>Fonctionnement :</u>	
Dépenses :	285 218,59 (dont 0.000 de RAR)
Recettes :	285 218,59 (dont 0.00 de RAR).

7. TAUX DE FONGIBILITE DES CREDITS EN M57 POUR 2026

Madame le Maire expose à l'Assemblée qu'en raison du basculement en nomenclature M57 développée au 1er janvier 2024, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application. C'est dans ce cadre que la commune de Cassaigne est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement. En effet, la nomenclature M57 donne la



possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Le Conseil Municipal, pour le budget principal 2026 de la commune, par 9 voix POUR, décide :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget et **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

8. DELIBERATION TARIFS COMMUNAUX 2026

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs communaux et propose de les reconduire ou de les modifier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 9 voix POUR,

- Approuve le tableau des tarifs communaux ci-dessous
- Donne tous pouvoirs à Mme le Maire pour mener à bien ce dossier

	Prix en Euros
Location salle des fêtes	350,00 €
<i>Habitants de CASSAIGNE (-50%) limité à 1fois/an/foyer</i>	175,00 €
<i>Associations locales</i>	Gratuit
<i>Manifestations publiques hors associations (locales sport/concert...)</i>	150 €/an
<i>Location professionnelle (formation/séminaire.)</i>	120 €/jour
<i>Autres cas : Tarifs à voir avec secrétariat de mairie et référent Association</i>	
Caution salle des fêtes	700,00€
Forfait Chauffage – Climatisation : relevé au KW	En cours d'étude
Concessions cimetières CASSAIGNE et FLAREMBEL	
Inhumation (2 places)	250,00€/TTC
Columbarium- Caverne	
Durée 50 ans	
Hors frais d'enregistrement	
Repas cantine scolaire	3€



9. RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Mme le Maire expose que la Direction Départementale des Finances Publiques demande aux communes de proposer une liste de 24 commissaires, ou au moins 16, pour le renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs

Le Conseil Municipal, par 9 voix POUR, décide de proposer une liste de 16 commissaires :

Mme DEBROUX épouse PEREZ Katia ; Mr DESBARATS Henri ; Mme TARRAUBE épouse BORTOLOTTA Anne-Marie ; Mme RABAUD Sandrine ; Mme SERNIGUET épouse BOUE Marie-José ; Mr BORDIGNON Bernard ; Mme ECHEVERRIA Nathalie ; Mr HAPIETTE Eric ; Mme STEIN épouse LAMAHIEU Sasja ; Mme SAIDI épouse SERNIGUET Nourah ; Mr MOLAS Jean-Luc ; Mme AYLIES épouse DUPRAT Carine ; Mr ROZES Bernard ; Mme PEROTTO Roseline ; Mr DARMAGNAC Serge ; Mme BOURDIE Josiane.

10. DEMANDE PRÊT COURT TERME

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que suite aux travaux de rénovation de la salle des fêtes et le délai de récupération du FCTVA (une partie en 2027, une partie en 2028) il conviendrait de demander un prêt court terme de 130 000 €.

Le Conseil Municipal, par 9 voix POUR, décide :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à demander auprès des organismes bancaires un prêt court terme.

La séance est levée à 23h10

Sophie PUJOS, Maire

Anne-Marie BORTOLOTTA, secrétaire de séance

